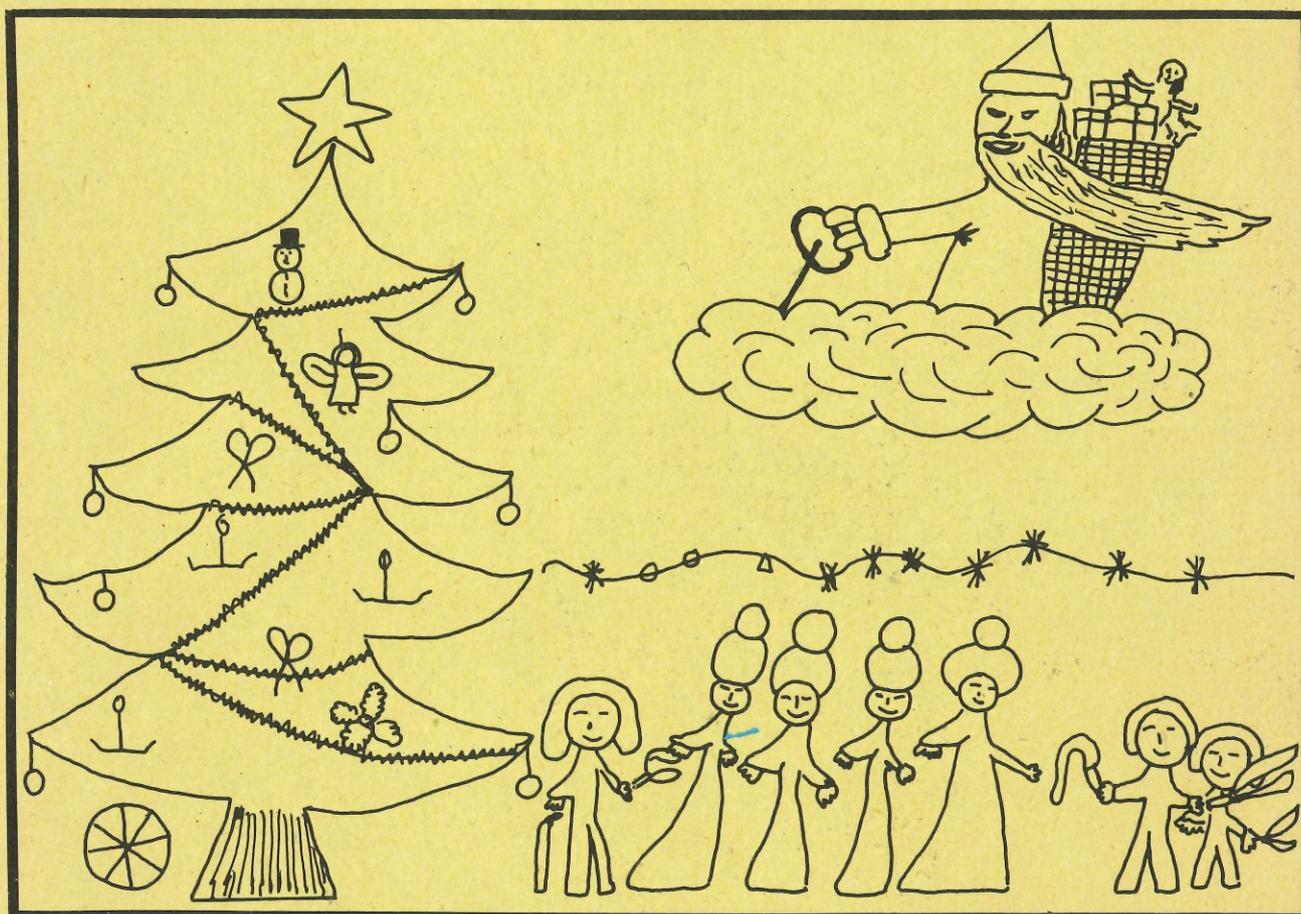


**BULLETIN**

**D'INFORMATION**

**MUNICIPAL**



**LE VALENCOIS**

**N°5**

# MON SOMMELIER, BARTON & GUESTIER.



Depuis 1725,  
Barton & Guestier  
sélectionne et élève  
les meilleures  
appellations d'origine  
des grands vignobles  
traditionnels.  
Avec une sévérité, une  
rigueur qui se perpétuent  
dans la tradition des  
grands maîtres de chais.  
Pour que chaque vin soit  
un plaisir.  
Maintenant, vous avez  
un sommelier.

**Maison  
fondée en 1725.**

## EDITORIAL



### 1884 - NAISSANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

#### CENTENAIRE DE LA LOI DU 5 AVRIL 1884 SUR L'ORGANISATION MUNICIPALE

*Les anniversaires font partie de nos familles. Ils sont également dans nos cités l'occasion de se rappeler le passé et de regarder l'avenir. Aujourd'hui, Mercredi 10 Octobre 1984, nous nous sommes réunis pour fêter un beau centenaire : notre Conseil Municipal.*

*Il est né en effet en 1884 et peu importe qu'il soit composé de telle ou telle personne, il est toujours ce qu'il était il y a 100 ans, «le Conseil Municipal de Valence-en-Brie».*

*Pour nous, 100 ans ce n'est pas tellement vieux. Par contre, si nous interrogeons nos plus jeunes, 1884 c'est très très lointain.*

**La loi du 5 Avril 1884** défend l'idée de décentralisation et remet à des élus la gestion des intérêts de la commune.

Appelée «Charte des Communes» cette loi, adoptée sous le ministère Jules Ferry, reconnaît le principe de l'autonomie communale, fixe l'organisation de la commune et pose les règles de son fonctionnement.

Dans ses termes, à travers ses différents chapitres :

- elle affirme la personnalité communale.
- elle pose le principe de l'élection du Maire et des Adjoints.
- elle pose celui de la liberté en tant que droit commun.
- elle allège singulièrement le contrôle administratif et le supprime pour toute une série de décisions.
- elle institue les délibérations publiques du Conseil Municipal.
- elle reconnaît à la Commune un patrimoine propre.

Cette loi est celle qui régit encore le fonctionnement de nos communes, même si des dispositions ultérieures sont venues la compléter ou la modifier (citons les lois sur la fiscalité, le personnel communal, les syndicats des communes ou portant réduction du champ d'intervention des préfets)... et plus récemment la loi de décentralisation (loi du 2 Mars 1982) qui, complétée par les lois du 22 Juillet 1982 a fixé l'organisation et le fonctionnement des collectivités locales.

Après le rappel des principes de base de l'action communale définis par la loi du 5 Avril 1884, cette manifestation ne doit pas être conçue comme le seul reflet de l'histoire c'est-à-dire de la sacralisation du passé. Elle doit déboucher sur l'actualité de la Commune dans la Société actuelle ; elle doit également constituer une valorisation du rôle du Maire, entouré des élus municipaux, une vaste action de sensibilisation et de promotion des élus locaux.

L'Association des Maires de France qui regroupe des Maires de toutes catégories de communes et de toutes appartenances politiques, a pris elle-même en charge le principe d'une commémoration.

Au 15 Février 1983, le nombre de Communes en France était de 36.433 dont 4.104 de moins de 100 habitants et 18.209 de 100 à 499 habitants (nous en faisons partie).

Je tiens à évoquer tous les élus qui nous ont précédé, le temps qu'ils ont passé dans cette Mairie (1.200 mois à raison de quelques heures par mois multipliées par le nombre d'élus de la commune !) soit, quelques milliers d'heures de travail pour faire de notre commune ce qu'elle est, les tonnes de papier qu'ils ont manipulé, le nombre d'heures de travail du personnel communal qu'ils ont employé, le nombre de bulletins de vote utilisés... et nous aurons une vague idée de l'effort que représente la construction communale par les seuls élus que nous sommes. Nous mesurons mieux, ainsi que nous ne représentons ici que quelques maillons parmi d'autres et qu'à ce titre, nous nous devons de préparer les maillons suivants : entre autre, il nous faut susciter des vocations de conseillers.

Sachons souligner l'intérêt de notre travail pour la collectivité, l'ouverture que donnent ces réunions où nous sommes si divers et finalement si complémentaires, le plaisir que nous avons de construire peu à peu.

Notre maison est solide, basée sur les lois républicaines, elle évolue lentement et elle est surtout la base de la construction «France» à laquelle nous tenons tous, c'est pourquoi, dans toute la France, des Conseils Municipaux comme le nôtre vont évoquer ces cent années pour mieux faire confiance aux cent autres à venir.

Souhaitons que les futurs Conseillers de Valence soient dans 100 ans des hommes libres dans un pays démocratique et en paix, prêts à construire pour un siècle suivant. Aux prochains anniversaires 1884 - 1984 - 2084... et que vivent la France et la commune de Valence-en-Brie.

(Allocution prononcée par Anne-Marie Redon - Michaud, maire lors de la réunion du Conseil Municipal du 10 Octobre 1984.

Une minute de silence fut demandée en mémoire de tous les élus qui ont œuvré pour la Commune de Valence, au cours de ces cent années).

A.M. REDON-MICHAUD  
MAIRE



## BULLETIN N° 5

Editorial : Centenaire de la Loi Municipale

Réunions de Conseil : 30/8/1984 - 10/10/1984

- Compte rendu d'activités
- Association Départementale des Veuves Civiles
- Décès de M<sup>me</sup> DESSONNES
- Soirée 29/9/84 : Classe de Neige
- Concours des maisons fleuries
- Spécial Impôt foncier bâti
- Evénements 1984
- Naissances - Décès
- «Si j'étais»
- Vœux

### MICHELE PHILADELPHIE N'EST PLUS.

Nous tenons à assurer notre collègue et ami du Conseil Municipal, Gérard PHILADELPHIE et son épouse, Madeleine, de toute notre sympathie en ces pénibles moments et lui présentons nos condoléances émues.

A. M. Redon-Michaud

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le trente acôt à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M<sup>me</sup> REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : M. GILET 1<sup>er</sup> adjoint, M<sup>me</sup> BEAUDENON 2<sup>ème</sup> adjoint, M<sup>me</sup> BERMOND 3<sup>ème</sup> adjoint, M. R. ROUSSEAU, M<sup>me</sup> M.L. KLEIN, MM. J.P. GARPIEL, J. BLANQUET, G. PHILADELPHIE, J.F. PIERUCCI et J. LECLERC conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> M.L. KLEIN

### ENTRETIEN BATIMENTS COMMUNAUX

La commission «Entretien» s'est réunie le 29 Juin 1984.

Etaient présents : M<sup>me</sup> REDON-MICHAUD, maire ; M. GILET 1<sup>er</sup> adjoint, M<sup>me</sup> BEAUDENON 2<sup>ème</sup> adjoint ; M<sup>me</sup> BERMOND 3<sup>ème</sup> adjoint ; et les membres de la commission MM. ROUSSEAU R, GARPIEL J.P., et BLANQUET J.

Faisant suite à la consultation lancée à différentes entreprises ou artisans concernant les travaux d'entretien des bâtiments communaux, la commission a examiné les propositions reçues et propose au conseil municipal de confier les travaux à :

#### 1 - Eglise - Vitraux -

Restauration à l'identique des vitraux des fenêtres 3 - 8 et 9 et création d'un vitrail neuf dans la baie du clocher (façade ouest).

M. Louis-René PETIT, maître-verrier 15 rue Notre Dame de Recouvrance 45000 ORLEANS.

Proposition acceptée.

#### 2 - Mur P.T.T. -

Réparation d'une partie de mur endommagée sous la fenêtre du local P et T côté Nord.

Entreprise FREMONT 7 rue de la mairie PAMFOU.

Proposition acceptée.

#### 3 - Persiennes mairie

Remplacement de trois paires de persiennes au-dessus de la mairie.

M. Michel HADROT 18 rue André Taboulet VALENCE-EN-BRIE.

Proposition acceptée.

#### 4 - Peintures mairie

Intérieur

M. Germain PION 20 rue Grande HERICY.

Proposition acceptée.

Le conseil,

- décide de financer ces dépenses d'entretien au moyen des crédits prévus à cet effet au budget primitif 1984 ;

- d'attendre le printemps prochain pour les travaux extérieurs de la mairie.

### EXTENSION DE L'ECLAIRAGE PUBLIC RUE DES BORDES

Le devis présenté par l'entreprise BORNHAUSER pour l'extension de l'éclairage public rue des Bordes s'élève à 6.001,63 F. T.T.C.

Malgré un premier refus, M<sup>me</sup> le maire va demander à nouveau au Syndicat d'Electrification de prendre cette extension à sa charge. En cas de nouveau refus, le conseil municipal décide d'accepter ce devis.

### TRAVAUX EGLISE - Dépenses supplémentaires

Devis des travaux demandés en plus à l'occasion de la rénovation de la toiture :

#### - couverture -

Dépose de deux anciens conduits de fumée et raccord de plâtres : 775,00 F. H.T.

#### - Charpente -

Bouchement au plâtre de deux anciens trous dans la voûte 280,00 F. H.T.

Contreventement du clocher par 8 Tirants métalliques : 4.640,00 F. H.T.

Cerclage de 5 poinçons 2.100,00 F. H.T.  
Plancher en chêne sous les cloches 15.600,00 F. H.T.

Montant Hors Taxe 23.395,00 F. H.T.

T.V.A. 18,60 % 4.351,47 F.

Montant toutes taxes comprises 27.746,47 F.

Honoraires architecte sur 27.746,47 F.

(10,04 % sur coût d'objectif suivant contrat d'origine) 3.096,65 F. T.T.C.

**TOTAL** 30.843,12 F. T.T.C.

Le conseil municipal

- autorise M<sup>me</sup> le maire à faire exécuter les travaux non encore réalisés et à régler ces dépenses supplémentaires.

- décide que ces dépenses seront prélevées comme l'ensemble des travaux sur les fonds libres.

Accepté à la majorité (2 abstentions).

M. LECLERC s'insurge contre ces dépenses supplémentaires, or ces travaux ont été demandés **en plus** à l'occasion de la rénovation, ils se sont révélés nécessaires.

Les entrepreneurs ayant constaté que le clocher bougeait, il est prudent de mettre ces 8 tirants métalliques ; quant au plancher en chêne, l'existant présente un danger certain puisqu'il est usé et doit être changé.

30.843,12 F. de travaux demandés en plus dans le cadre d'une restauration d'ancien (Eglise) est peu, comparativement aux suppléments qu'il y a eu lors de la construction de la salle polyvalente où il s'agissait de neuf. Sur un seul lot, la maçonnerie, il y a eu 74.316,14 F. de supplément avec révision des prix en 1978/1979... avec un avenant de 109.043,32 F. qui s'est révélé nécessaire en raison de l'état du sous-sol.

#### COUT DES TRAVAUX T.T.C. 18,60 % COMPRIS

Couverture BOUCHER	245.490,14 F.
Charpente GALVAING	72.774,71 F.
Architecte 10,04 %	35.519,99 F.
	353.784,84 F.
Supplément (détail ci-dessus)	30.843,12 F.
	384.627,96 F.

#### Subventions

- Région	112.500 F.	
- Etat	29.400 F.	
	141.900 F.	- 141.900 F.
		242.727,96 F.
- Assurance (tempête)	38.290 F.	
		204.437,96 F.

Nous estimons que le coût des travaux de l'église est raisonnable.

M<sup>me</sup> le maire informe ses collègues du conseil municipal de la réception des travaux le Lundi 3 Septembre à 16 H. 30 - réception suivie d'un «pot de l'amitié».

#### TRAVAUX ASSAINISSEMENT - 3<sup>ème</sup> TRANCHE - Rue du Presbytère

Par délibération en date du 27 Juin 1984, le conseil municipal a décidé la passation d'un marché négocié pour la réalisation des travaux (art 309 du code des marchés publics).

Une consultation a été effectuée auprès de 9 entreprises.

Le 9 Août à 16 heures se sont réunis :

M<sup>me</sup> REDON-MICHAUD, maire ; M. GILET 1<sup>er</sup> adjoint, M<sup>me</sup> BEAUDENON 2<sup>ème</sup> adjoint, M<sup>me</sup> BERMOND 3<sup>ème</sup> adjoint, la commission des travaux ; MM. GARPIEL J.P., BLANQUET J., LECLERC J., M. BACQUET, receveur municipal, MM. BRIEU - TONUS et JURADO de la Direction Départementale de l'Équipement en vue de procéder à l'ouverture des plis.

La proposition retenue en vue de passer le marché négocié est celle de l'entreprise J. LEFEVRE - C.D.124 - route de Montereau à Cannes-Ecluse.

POUR LA SOMME DE	153.745,26 T.T.C.
Frais de dossiers	697,81 T.T.C.
Honoraires D.D.E.	8.570,07 T.T.C.
Somme à valoir pour divers et imprévus	36.986,86 T.T.C.
Montant du Programme	200.000,00 T.T.C.

#### EMPRUNT COMMUNAL auprès de la Caisse d'Épargne de MELUN

La subvention étant de 30 %

- Etat (Ministère de l'Agriculture)	25 %
- Département	5 %

#### Le conseil municipal, décide :

- Article 1<sup>er</sup> M<sup>me</sup> le maire est invitée à réaliser auprès de la Caisse d'Épargne de MELUN agissant pour le compte de la Caisse des Dépôts en application du décret n° 71.276 du 7 avril 1971 et aux conditions de cet établissement, l'emprunt de la somme de 140.000 F. destiné à financer les travaux d'assainissement 3<sup>ème</sup> tranche et dont le remboursement s'effectuera en 12 années à partir de 1985.

Ce prêt portera intérêt aux taux en vigueur à la date de l'établissement du contrat et dans la limite des taux maxima fixés par le Ministre de l'Intérieur, en accord avec le Ministre de l'Économie et des Finances pour l'ensemble des emprunts contractés par les collectivités locales.

- Article 2 - La commune disposera, pour retirer les fonds, d'un délai de 6 mois à partir de la date de la signature du contrat par le représentant de la Caisse d'Épargne.

Si, à l'expiration de ce délai, la totalité des fonds n'a pas été retirée, il sera procédé à l'annulation du contrat ou à la réduction de son montant.

- Article 3 - Pour se libérer de la somme empruntée, la commune paiera 12 annuités constantes comprenant le capital et les intérêts, calculés au taux indiqué ci-dessus ;

Elle s'engage, pendant toute la durée du prêt, à créer et à mettre en recouvrement en cas de besoin les impositions directes nécessaires pour assurer le paiement des annuités.

- Article 4 - Toute annuité non versée à la date à laquelle elle sera devenue exigible portera intérêt de plein droit à partir de cette date au taux du prêt majoré de 3 unités.

- Article 5 - La commune aura la faculté d'effectuer des remboursements par anticipation au cours de la deuxième moitié de la période d'amortissement mais seulement à la date d'une échéance normale et avec préavis d'un an. Ces remboursements donneront lieu au paiement d'une indemnité égale au montant d'un semestre d'intérêts du capital remboursé par anticipation.

- Article 6 - La commune s'engage :

1°) à effectuer, dès leur encaissement, à des remboursements anticipés pour lesquels il ne sera exigé ni préavis, ni indemnité, les subventions qui viendraient à être attribuées après la réalisation du prêt et auraient pour effet de réduire sa participation dans le coût de l'opération à une somme inférieure au montant du prêt ;

2°) à reverser sans délai les sommes non employées dans le cas où l'opération pour laquelle le prêt a été consenti ne serait pas réalisée ou serait d'un coût inférieur au montant prévu.

- Article 7 - La commune prendra à sa charge les impôts présents et futurs, ainsi que les droits et frais pouvant résulter du présent emprunt.

- Article 8 - M<sup>me</sup> le maire est autorisée à signer le contrat à intervenir pour régler les conditions du prêt.

#### CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

M<sup>me</sup> le maire rend compte de la réunion du corps des Sapeurs-Pompiers le jeudi 28 Juin 1984 à la mairie en présence du commandant ALQUIER et du capitaine PERRY délégués par le colonel PLAT.

Etaient présents : M<sup>me</sup> REDON-MICHAUD, maire ; M. GILET 1<sup>er</sup> adjoint, M<sup>me</sup> BAUDENON 2<sup>ème</sup> adjoint, M<sup>me</sup> BERMOND 3<sup>ème</sup> adjoint, l'adjudant Dugesclin TISSIER, MM. GRIMOIN Albert, GUICHARD Francis, POULAIN Frédéric, Pierre QUINTAVALLA, Gilles RESSOUCHES, Paul ROUSSEAU.

Après avoir remercié le commandant ALQUIER et le capitaine PERRY de leur présence, M<sup>me</sup> REDON a posé le problème :

- du fait de 3 mises à la retraite :

- M. TISSIER Dugesclin le 12 Juin
- M. BLANQUET Jacques le 19 avril
- M. GRIMOIN Claude le 18 Juin

Le corps n'est plus composé que de 8 hommes, or les textes imposent **12** personnes minimum, d'où le **problème de la composition du corps** ;

- du fait de la retraite de son chef, l'adjudant TISSIER, il faut un volontaire pour **assumer la responsabilité de ce corps**.

Mandatée par ses collègues du conseil municipal (réunion du conseil du mercredi 27 Juin). M<sup>me</sup> REDON demande à M. TISSIER si, en application de l'article R 354-2 du code des communes, M. TISSIER accepterait de prolonger son activité (une prolongation de 2 ans est possible sous réserve d'aptitude physique) le temps d'effectuer le corps d'une part et de former un successeur d'autre part.

M. TISSIER a accepté de rester jusqu'à ce qu'il y ait un nouveau chef.

Le sapeur RESSOUCHES semble intéressé pour se présenter à la formation en vue de préparer l'examen de caporal en 1985.

Quatre jeunes ont posé leur candidature, mais selon l'article R 354 - 8 du code des communes «l'engagement ne peut être prononcé que sur le vu du certificat médical constatant que le candidat est physiquement apte».

Le commandant a indiqué que les sapeurs-pompiers volontaires doivent être présentés au **contrôle médical**, dans les conditions fixées aux articles 8 et 9 de l'arrêté du 25 Janvier 1964 modifié par celui du 21 février 1983. Il convient donc de vérifier si le corps de VALENCE est à jour sur le plan de l'aptitude physique.

#### - L'HABILLEMENT -

L'adjudant TISSIER expose que tous les hommes ne sont pas dotés d'une tenue de feu convenable. Il propose de présenter au conseil municipal un plan d'équipement sur plusieurs années pour compléter la dotation en veste de cuir, bottes en caoutchouc toilé avec semelles de sécurité, vestes et pantalons pour l'intervention.

#### - MATERIEL -

L'adjudant TISSIER fait savoir que la moto-pompe est en panne.

Le commandant ALQUIER propose de conduire l'engin au centre de MONTEREAU afin d'estimer l'importance de la réparation.

**Un véhicule de traction est nécessaire** ainsi qu'une échelle à coulisses.

#### - Depuis la réunion du 28 Juin,

- l'adjudant TISSIER a été déclaré inapte à continuer son service (certificat médical du D<sup>r</sup> ROUANET du 13 Juillet 1984),

- Frédéric POULAIN aurait été déclaré inapte,

- Eric JACQUET a décidé de se retirer du corps.

Du fait :

- de l'**inaptitude de son chef**, la relève n'ayant pas été assurée, le corps se trouve privé de chef,

- du **nombre insuffisant de pompier** - 6 - MM. GUICHARD - TASSIN - QUINTAVALLA - ROUSSEAU Paul - RESSOUCHES - GRIMOIN Albert (en congé de longue maladie),

- en cas de sinistre, de la **quasi indisponibilité dans la journée de pompiers volontaires** (à moins de 55 ans, chacun doit travailler) or l'arrêté du 29 Juin 1981 fixant les effectifs, l'armement, l'encadrement des corps de sapeurs pompiers (J.O. NC. 18/7/1981) dispose en son article 5 : «pour les sapeurs pompiers volontaires, l'effectif total du corps est au moins égal à 3 fois l'effectif de garde.

- Article 12 : dans un corps de première intervention (C.P.I.) l'effectif de garde permanente ou susceptible de rejoindre dans un délai de 5 minutes après l'appel, se compose, au moins d'un sous-officier et de 3 gradés ou sapeurs...

«L'armement d'un tel corps en matériel comprend minimum :

- un engin porteur d'eau muni d'une pompe de 500 litres/minute/10 bars. Dans les localités où l'alimentation en eau et la densité des bouches et poteaux d'incendie est insuffisante, cet engin peut être remplacé par un véhicule de transport de personnels et de matériels avec une motopompe de 500 litres/minute/10 bars.

Suit le matériel hydraulique nécessaire.

Malgré ces nombreuses difficultés, M<sup>me</sup> le maire suggère de tenter de reconstituer le corps des sapeurs-pompier.

Il est décidé de procéder à un vote à bulletins secrets (réclamé par 1/3 des membres du conseil - article L 121 12 du code des communes).

M<sup>me</sup> le maire insiste sur l'importance et l'enjeu de ce vote en donnant lecture de l'article R 352 11 du code des communes.

- Pour cette tentative 4
- Contre cette tentative 7

En raison de ce vote, le conseil municipal décide de renoncer au corps des sapeurs-pompier.

Décision qui sera transmise aux autorités supérieures.

M<sup>me</sup> le maire signale que le corps a réservé ses arrières en formant une amicale des Sapeurs-Pompier et Anciens Sapeurs-Pompier de Valence-en-Brie, dont le but devra toutefois être modifié dans le cadre de son statut.

#### AMENAGEMENT DES USAGES

Le conseil municipal :

- décide l'aménagement des usages, s'engageant à conserver aux terrains leur vocation d'espaces verts ouverts au public ;

Le conseil municipal, décide :

- d'attribuer une subvention de 200 F. à la commune de Fontaine le Port pour l'organisation d'un rallye pédestre le 9 septembre ;

- de commémorer le 40<sup>ème</sup> anniversaire de la mort de M. André TABOULET le 11 novembre, en se rendant à sa tombe avant la cérémonie à son monument.

- d'offrir un cadeau (livre de cuisine) lors de célébration de mariage en mairie de VALENCE à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 1984 ;

- que toutes les clés de la salle polyvalente devront être remises au secrétariat de mairie et demandées pour chaque utilisation de la salle, en raison de 2 vols qui se sont produits à la salle polyvalente (sans effraction).

A la suite de l'un de ces vols, des soupçons ont été portés sur un employé communal. Accusation purement gratuite, qui a failli se terminer par un drame. Accuser sans preuve est extrêmement grave et inadmissible.

**SOIREE DANSANTE DU SAMEDI 29 SEPTEMBRE au profit des classes de neige des enfants.**

Quelques détails sont mis au point pour l'organisation de cette soirée avec l'orchestre Bertrand HEMBERT dans la salle polyvalente. Les tables pourront être réservées en téléphonant à M<sup>me</sup> BERMOND 431.80.71 ou M<sup>me</sup> Christiane JACQUET 431.84.61.

Tous les habitants sont invités à y participer ainsi que les amis des amis.

#### COMPTE-RENDUS DE REUNIONS -

- Amicales des maires le 29 Juin 1984,
- Moisenay - Association des Elus des communes concernées par T.G.V. et A 5 - en présence de M. VIVIEN député, M<sup>me</sup> Martine NOEL, conseillère générale.

#### INFORMATIONS

- **Abattage de 6 arbres aux Usages** - Plainte contre X a été déposée le 3 Juillet 1984 à la Gendarmerie du Chatelet. Quelle lâcheté de s'en prendre à la nature. Les membres du conseil municipal s'indignent que des hommes puissent en arriver là...

- **Assistant social** nouvellement arrivé - M. PENEAUD Frédéric - Service Social - 40, square Beaumarchais 77130 MONTEREAU SURVILLE - tél 432.68.42 - 432.69.10.

- **Traversée du village par une caravane publicitaire** dans le cadre de la quinzaine commerciale de Montereau le lundi 22 ou mardi 23 Octobre 1984 ;

- certains chemins ont été refaits dans le cadre de l'Association Foncière suite au remembrement. Nous espérons que chacun en sera respectueux et les maintiendra en bon état. En cas de constatations de dégradations, prière de venir le signaler au secrétariat de mairie afin de pouvoir se retourner contre le responsable.

#### Le conseil municipal,

- prend connaissance :

- d'une lettre de la F.O.C.E.L. adressant ses remerciements pour la subvention attribuée pour l'année 1983 ;

- prêts d'aide à la construction neuve ou à l'amélioration de l'habitat ancien - documentation à consulter au secrétariat de mairie.

L'an mil neuf cent quatre vingt quatre, le dix octobre à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de M<sup>me</sup> REDON-MICHAUD, maire.

Etaient présents : M. GILET 1<sup>er</sup> adjoint, M<sup>me</sup> BEAUDENON 2<sup>ème</sup> adjoint, M<sup>me</sup> BERMOND 3<sup>ème</sup> adjoint, M. ROUSSEAU R, M<sup>me</sup> KLEIN M.L., MM. GARPIEL J.P., BLANQUET J, PIERUCCI J.F., LECLERC J, conseillers municipaux.

Etait absent : M. PHILADELPHIE G, excusé et ayant donné pouvoir à M. BLANQUET J.

Secrétaire de séance : M<sup>me</sup> M.L. KLEIN.

#### CENTENAIRE DE LA LOI DU 5 AVRIL 1884 SUR L'ORGANISATION MUNICIPALE

La loi du 5 Avril 1884 défend l'idée de décentralisation et remet à des élus la gestion des intérêts de la commune. Appelée «Charte des Communes» cette loi, adoptée sous le ministère Jules FERRY, reconnaît le principe de l'autonomie communale, fixe l'organisation de la commune et pose les règles de son fonctionnement.

Au 15 Février 1983, le nombre des communes en France était de 36.433 - dont

4.104 de moins de 100 habitants

et 18.209 de 100 à 499 habitants (nous en faisons partie).

Après un rappel historique, M<sup>me</sup> le maire évoqua le travail effectué par les élus depuis 100 ans.

Une minute de silence fut observée en mémoire de tous les élus qui ont œuvré pour la commune de VALENCE au cours de ces cent années, M<sup>me</sup> le maire souhaite que les futurs conseillers de VALENCE soient dans 100 ans des hommes libres dans un pays démocratique et en paix.

#### ASSAINISSEMENT 3<sup>ème</sup> TRANCHE

- RUE DU PRESBYTERE  
- CONCOURS DE LA DIRECTION  
DEPARTEMENTALE DE L'EQUIPEMENT

Le conseil municipal :

Vu, l'arrêté interministériel du 7 Décembre 1979 relatif aux concours apportés aux collectivités locales et à leurs groupements par l'Etat (Service de l'Equipement et de l'Agriculture) en application des lois n° 48.1530 du 29 Septembre 1948 et N° 55.985 du 26 Juillet 1955 ;

Sollicite le concours de la Direction Départementale de l'Equipement pour assurer l'étude et la direction des travaux nécessaires à la réalisation de :

- L'assainissement 3<sup>ème</sup> tranche - Rue du Presbytère - canalisations et ouvrages annexes

situés à VALENCE EN BRIE.

Les caractéristiques de la mission sont définies en annexe à la présente délibération.

#### - ANNEXE A LA DELIBERATION VALANT DEMANDE DE CONCOURS -

##### Article 1<sup>er</sup>

Sous réserve d'avoir été autorisée à prêter son concours à cette fin par l'autorité administrative compétente, la Direction Départementale de l'Equipement interviendra en qualité de concepteur-maître d'œuvre, pour la réalisation des ouvrages suivants :

- Assainissement 3<sup>ème</sup> tranche - rue du Presbytère - canalisations et ouvrages annexes

situés à VALENCE EN BRIE.

##### Article 2

La mission qui sera assurée par le Service est une mission normalisée de type M 2 au sens de l'arrêté du 7 Décembre 1979.

Les éléments constitutifs de cette mission sont les suivants :

- avant-projet sommaire	(APS)	20 %
- avant-projet détaillé	(APD)	20 %
- dossier de consultation des entrepreneurs	(DCE)	10 %
- assistance marché de travaux	(AMT)	5 %
- contrôle général des travaux	(CGT)	35 %
- réception et décompte des travaux	(BDT)	5 %
- dossier des ouvrages exécutés	(DOE)	5 %

##### Article 3

L'ouvrage à réaliser appartient au domaine fonctionnel : INFRASTRUCTURES et est rangé en 2<sup>ème</sup> classe de complexité.

##### Article 4

Le prix d'objectif s'élève à 129.633,44 francs hors T.V.A.

Il est réputé établi sur la base des conditions économiques en vigueur au mois «mo» suivant : AOUT 1984.

##### Article 5

Le taux de rémunération est de 4,70 %.

Le forfait de rémunération, produit du prix d'objectif par ce taux est fixé à 6.092,77 F. Hors T.V.A. soit 7.226,02 F. T.T.C.

##### Article 6

Le taux de tolérance pour ce concours, apporté sur la base d'un prix d'objectif est de 15 %.

A l'issue des travaux, l'écart toléré «eo» produit du prix d'objectif par ce taux, sera comparé à l'écart constaté «E», différence entre le prix constaté après réajustement et le prix d'objectif.

Le prix constaté sera ramené aux conditions économiques en vigueur au mois «mo» pour tenir compte de l'incidence des variations économiques.

Si l'écart constaté reste inférieur ou égal à l'écart toléré, la rémunération finale, avant révision, est égale au forfait de rémunération. Dans le cas contraire, elle est égale au forfait de rémunération diminué d'un terme correctif pour non respect du prix d'objectif.

Ce terme correctif est :

- dans le cas d'un prix d'objectif sous-estimé, le produit du double du taux de rémunération par la différence entre l'écart constaté et l'écart toléré ;

- dans le cas d'un prix d'objectif surestimé, le produit du taux de rémunération par la différence entre l'écart constaté et l'écart toléré.

#### Article 7

Les acomptes sur la rémunération seront révisés selon la formule suivante :

$$Ar = Ao \times \frac{Im}{Imo}$$

Ar = acompte révisé

Ao = acompte en valeur initiale établi aux conditions économiques du mois «mo»

Imo = Index national ingénierie réel au mois «mo»

Im = dernier index ingénierie connu à la date à laquelle l'acompte est demandé.

Le solde sera révisé de même manière, toutefois l'index Im sera celui du mois de réception des travaux.

#### Article 8

La mission dont il s'agit s'accomplira en application :

- de la loi du 29 Septembre 1948 ;

- de l'arrêté interministériel du 7 Mars 1949 modifié par les arrêtés des 17 Avril 1958 et 23 Septembre 1977 ;

- de l'arrêté interministériel du 28 Avril 1949 modifié par l'arrêté du 9 Août 1967 ;

- de l'arrêté interministériel du 7 Décembre 1979 ;

et conformément aux dispositions du décret du 17 Août 1977 concernant l'action en responsabilité civile des collectivités locales.

Les réunions de travaux sont fixées : chaque lundi à 17 heures - les membres des commissions communale et extra-communale sont invités à y participer (le lieu de rendez-vous sera à la mairie).

L'entreprise Jean LEFEVRE a été retardée par le mauvais temps, mais les travaux ne tarderont pas à commencer.

#### DROIT DE LICENCE POUR LES DEBITS DE BOISSONS

L'article 103 de la loi n° 83.1179 du 29 Décembre 1983 portant loi de finances pour 1984 majore sensiblement, à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1985, les tarifs minimum et maximum du droit de licence prévus à l'article 1568 du code général des impôts. Le montant de la taxe spéciale sur les débits de boissons de l'article 562 bis du code général des impôts, calculé à partir du droit de licence, se trouve également modifié par ce relèvement des tarifs.

Communes de moins de 1.000 habitants

Licences dites de plein exercice (licence IV)

Minimum	Maximum
250 F.	500 F.

Le tarif actuel étant de 100 F. (délibération du 1<sup>er</sup> Mars 1979)

le conseil municipal décide de porter le prix des licences IV des débits de boissons à 250 F. (le minimum) par an à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 1985.

Nous devons signaler qu'en l'absence de vote au 31 Décembre 1984, le nouveau tarif minimum du droit de licence serait appliqué.

#### DISSOLUTION DU CORPS DES SAPEURS-POMPIERS

Suite à la délibération du conseil municipal du 30 Août 1984, par arrêté n° 84.026 du 25 Septembre 1984 de M. le Préfet, Commissaire de la République, le corps de sapeurs-pompiers de VALENCE est dissous.

#### PLAN D'OCCUPATION DES SOLS MACHAULT

En application de l'article R 123 - 6 du code de l'urbanisme, la commune de MACHAULT nous a demandé si nous désirions être consultés sur son projet de Plan d'Occupation des Sols.

Le conseil municipal souhaite simplement être informé des décisions qui pourraient concerner les limites de VALENCE.

#### INFORMATIONS

- **Plainte contre X** le 5 Octobre 1984 (P.V. n° 775/84) à la gendarmerie pour dégradations. La clôture de la station d'épuration a été endommagée.

- **Elections Mutualité Sociale Agricole** le 24 Octobre 1984 - 1<sup>er</sup> et 3<sup>eme</sup> collège.

- **Entretien** - La grille de l'école - la porte du cimetière - les panneaux d'affichage ont été repeints par un employé communal.

- **Car du marché pour MELUN** le samedi  
Consulter les horaires au panneau d'affichage

- **Jeunes sans emploi - Permanence d'accueil, d'information et d'orientation à la mairie de MONTE-REAU** (jeunes de 16 à 21 ans sortis du système scolaire sans qualification).

#### - SCOLAIRE -

- **La rentrée scolaire** s'est effectuée dans de bonnes conditions M<sup>me</sup> BRAY Monique a été désignée institutrice à 1/2 temps.

- **Piscine** - Pour des raisons indépendantes de notre volonté, les enfants ne pourront fréquenter la piscine cette année, ce que nous regrettons. Et ce, en raison de la fermeture de la piscine de Grandpuits que fréquentaient les élèves (réparations importantes) et de la saturation des autres piscines de la région aux heures scolaires.

Coût année scolaire 1983/1984 - jusqu'à fin mars seulement = 16 séances.

Transport + Bassin = 10.814 F.

Subvention Conseil Général pour transport = 2.459 F.  
8.355 F.

- **Karaté - Do** - Les cours ont repris pour les enfants de 8 à 13 ans, chaque mardi (sauf vacances scolaires) de 19 à 20 heures - à la salle polyvalente - Professeur : M. Frédéric CID - diplômé d'Etat - ceinture noire 1<sup>ere</sup> dan.

- **Gym - Relax** - organisée par V.A.L.C.

Pour adultes - cours le mercredi soir de 19 h 30 à 20 h 30 à la salle polyvalente.

- **Cours de danse** - organisés par V.A.L.C.

Pour enfants - garçons et filles 4 ans/ 8 ans : 14 h à 15 h 30

9 ans/ 12 ans et plus : 15 h 30 à 17 heures

le mercredi à la salle polyvalente.

- **Logement 77 Information** - est à votre service - gratuitement.

Logement 77 peut vous guider - vous expliquer - vous informer sur vos droits et devoirs de propriétaires ou locataires (MELUN - 1, rue Jacques AMYOT Tél 452.46.63)

- **Association Départementale des Veuves civiles de Seine et Marne** - Au service de toutes - Elle accueille - conseille...

**Ecrire à MELUN - 24 rue du Colonel PICOT ou téléphoner au 452.07.34**

M<sup>me</sup> PETER - 063.51.03 M<sup>me</sup> LARUE - 437.17.58  
M<sup>me</sup> BURON

- **Remerciements de M. JACQUINOT** - Président des Anciens Combattants de Le Chatelet-en-Brie - pour notre participation au 40<sup>eme</sup> anniversaire de la libération ;

- **Remerciements de M<sup>le</sup> le maire** - M<sup>me</sup> le maire remercie :

- les organisateurs de la soirée dansante du 29 Septembre au profit des classes de neige des enfants en particulier M<sup>me</sup> BERMOND, M<sup>me</sup> JACQUET et M. PETIT ;

- les nombreux participants et,

- les personnes empêchées qui ont fait preuve de générosité.

Ce fut un succès... et le bilan positif (le bénéfice environ 8.000 Francs).

- **Concours de maisons fleuries** - Les participants sont invités le dimanche 21 Octobre à la mairie à 11 heures.

- **Dates à retenir** - Dimanche 11 Novembre -

Dimanche 9 Décembre - Noël des enfants organisé par V.A.L.C.

Samedi 15 Décembre - Loto au profit de la Coopérative scolaire

#### COMPTE - RENDUS DE REUNIONS -

- Jeudi 20 Septembre - **réunion des maires** à la mairie de Chatillon-la-Borde ;

- Vendredi 21 Septembre - **Commission des impôts** - Réunion avec les géomètres du cadastre (révision de la taxe d'habitation et impôts fonciers)

- Vendredi 5 Octobre - Direction Départementale de l'Equipement

- Samedi 6 Octobre - Congrès des maires à LAGNY

- Lundi 8 Octobre - Révision des listes électorales

A votre disposition :

#### BIBLIOTHÈQUE

à partir du 1<sup>er</sup> Février

1) **Pour adultes :**

à la Mairie le Vendredi  
de 15 à 17 heures  
(1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> Vendredi de chaque mois)

2) **Pour jeunes :**

à la Maison des Enfants Heureux

## COMPTE-RENDU D'ACTIVITES

### SEPTEMBRE

- 7 - Montereau : Remise des diplômes des donneurs de Sang
- 10 - Rendez-vous avec le chef de la Gendarmerie
- 12 - Rendez-vous avec la D.D.A. (Chemins)
- 20 - Chatillon-la-Borde : Amicale des Maires
- 21 - Commission des Impôts avec Géomètre
- Rendez-vous avec la D.D.A.

### OCTOBRE

- 1 - Rendez-vous avec Sté des Eaux
- 5 - Rendez-vous avec la D.D.E.
- 6 - Lagny : Congrès Départemental des Maires
- 8 - Rendez-vous à la Sous-Préfecture
- Révision des listes électorales
- 10 - Réunion de Conseil
- 16 - Réunion « Vallée Javot »
- 21 - Remise des prix - Concours des Maisons fleuries
- 22 - Rendez-vous avec Office National Forestier
- Commission des Travaux : Assainissement 3<sup>ème</sup> Tranche
- 24 - 8 H/18 H : Elections Mutualité Agricole
- 25 - Paris - Congrès National des Maires
- 26 - Paris - Palais des Congrès - Exposition : Centenaire de la Loi Municipale
- 29 - Rendez-vous Sté des Eaux et Génie Rural
- D.D.E. pour le P.O.S.
- Commission des travaux : Assainissement 3<sup>ème</sup> Tranche

### NOVEMBRE

- 5 - D.D.E. - P.O.S.
  - Rendez-vous avec M. le Percepteur
  - 7 - D.D.E. - P.O.S. - Groupe de travail
  - 8 - Le Chatelet-en-Brie
  - 11 - Cérémonie du 11 Novembre
  - 12 - Commission des Finances municipale et extra-municipale : Budget Supplémentaire
  - 14 - Réunion de Conseil
- Du 7 Septembre au 14 Novembre : 29 Réunions ou Rendez-vous

Du 1-1-1984 au 14-11-1984 : 124 Réunions ou Rendez-vous

## SPECIAL IMPOT FONCIER BATI

les propriétaires ont reçu leurs feuilles d'impôts. Je tiens à donner quelques précisions à ce sujet.

La valeur locative (Base) n'est pas fixe. Chaque année, les services fiscaux procèdent à une revalorisation pour tenir compte de l'évolution moyenne des loyers.

Cette année, la revalorisation est de 12 %.

La base d'imposition est égale à 50% pour les propriétés bâties de la valeur locative des biens imposables.

Si des travaux sont réalisés, la base doit être modifiée. Chacun doit réfléchir sur le montant de cette base et reconnaître que, s'il devait louer sa maison, le chiffre obtenu serait atteint.

Le Conseil Municipal, lors de la réunion du 26/3/84 a décidé une augmentation de 3 %. La taxe qui était de 24,14 en 1983 est de 24,86 en 1984

Revalorisation de la valeur locative : 12 %  
+ Commune 3 %  
= 15 %

### Plus la taxe des ordures ménagères

Le 30 Juin 1983, le Conseil Municipal a décidé la création d'une taxe d'enlèvement des ordures ménagères, à compter du 1-1-1984.

Avant le coût du ramassage du Sirmotom en 1983 : 65.636,98 F. était appliqué à tous les contribuables et réparti sur les 4 taxes : Foncier bâti - Foncier non bâti. Taxe d'habitation - Taxe professionnelle.

En 1984, la taxe est calculée en fonction du foncier bâti seul.

La taxe :	Coût des Ordures Ménagères
	Valeurs Locatives

Le coût des ordures ménagères est de 73.500 F. en 1984

$$\frac{73.500 \text{ F.} \times 100}{935.000} = 7,86\%$$
 sur les feuilles d'impôts  
7,29% (un peu moins) de la base.

La taxe d'ordures ménagères peut être récupérée sur les locataires.

La plupart des Communes ont dû créer cette taxe en raison du coût de ce service qui devient de plus en plus important.

Personnellement, je paie 720 F. de taxe d'O.M., ce qui peut paraître beaucoup, mais en réfléchissant 720 F. par an fait 720/12 = 60 F. par mois - soit 15 F. par semaine - C'est le prix d'un service rendu et à notre époque, tout service rendu se paie.

Signalons également que l'exonération de vingt-cinq ans est ramenée à quinze ans, à partir de cette année les personnes concernées reçoivent pour la première fois un avis d'imposition qui comporte la taxe foncière sur les propriétés bâties, plus la taxe

d'enlèvement des ordures ménagères, si elles sont propriétaires d'un immeuble achevé entre 1959 et 1968.

Elles ont bénéficié (jusqu'en 1983) d'une exonération d'au moins quinze ans. En effet, la loi de finances pour 1984 a fixé à quinze ans la durée maximale des exonérations de taxe foncière sur les propriétés bâties prévues pour les immeubles à usage d'habitation principale.

### Personnes exonérées :

les propriétaires qui du 1<sup>er</sup> Janvier 1984, sont titulaires de l'Allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité ou âgés de plus de 75 ans ou titulaires de l'allocation aux adultes handicapés, bénéficiant de dégrèvements spéciaux pour leur habitation principale. Il est nécessaire néanmoins que ces propriétaires ne soient pas soumis à l'impôt sur le revenu ou que la faiblesse de leur impôt n'entraîne pas la mise en recouvrement.

Anne Marie REDON-MICHAUD

## LES EVENEMENTS DE VALENCE EN 1984 AU FIL DES MOIS VIE MUNICIPALE, ASSOCIATIVE ET FAITS DIVERS

### JANVIER :

- Le Conseil Municipal décide de créer une classe de neige pour 1985 au profit des enfants de l'école primaire.

- Don d'un tableau à la Commune «Le Nid de Valence en Brie» par Philippe Mottron, artiste peintre.

- Vœux présentés par le Maire aux membres du Conseil Municipal et au personnel Communal

### FEVRIER :

- Repas des Anciens offert par la Commune.

- Soirée rencontre «La Municipalité et les nouveaux habitants».

- Soirée Jeux organisée par VALC

### MARS :

- Le Conseil Municipal décide de fermer les douches, sauf les jours de Match de football

- Soirée - choucroute organisée par le Ping-Pong

- 24-25 - Carnaval organisé par VALC

### AVRIL :

- Exposition des Hobbies organisée par VALC

### MAI :

- 3 - Début des travaux de l'Eglise - Clocher et toiture

- Le Conseil Municipal décide d'organiser un concours communal des maisons fleuries.

- 8 - Cérémonie au Monument aux Morts

- 10 - Voyage scolaire en Normandie

- 13 et 14 - fête du Village...

- Méchoui organisé par le Club de football

- 23 - Remise à la Préfecture des diplômes «Familles Nombreuses» par M. le Commissaire de la République à M<sup>me</sup> CINTRAT - Maurice, M<sup>me</sup> ROUSSEAU Robert et M<sup>me</sup> GRIMOIN Marcel.

- 27 - Remise à la Mairie par le Maire des médailles d'Argent et de Bronze - Familles nombreuses à :

- M<sup>me</sup> BULLOT Roger - M<sup>me</sup> QUEDOT André

- M<sup>me</sup> VERSTRAETE Francinet

- M<sup>me</sup> POULAIN Georges - M<sup>me</sup> GUICHARD Francis

### JUIN :

- 2-3 - Voyage organisé par les Anciens Combattants

- 9-10-11 - Réception de nos amis Allemands de RENDEL dans le cadre des 20 ans d'amitié entre les 2 clubs de football

- 17 - Elections Européennes

- 21 - Fête de la Musique.

### JUILLET :

- Fête du 14 Juillet

- Feu d'artifice

- Danse

### AOUT :

- 14 - Fin des travaux de l'Eglise

- 26 - Participation au 40<sup>ème</sup> anniversaire de la libération du Canton au Chatelet-en-Brie

### SEPTEMBRE :

- 3 - Réception des Travaux de l'Eglise

- Le Conseil Municipal décide d'offrir un livre de cuisine aux mariés

- 8 - Voyage organisé par les Pompiers

- 29 - Soirée dansante au profit des classes de neige - Bénéfice : environ 8.000 F. - Merci à toutes et tous.

- Dissolution du corps des Sapeurs-Pompiers par arrêté du 25-9-1984 de M. le Commissaire de la République.

### OCTOBRE :

- 10 - Célébration du centenaire de la loi du 5 Avril 1884 sur l'organisation municipale

- 21 - Remise des prix «Concours des Maisons Fleuries»

- 24 - Elections Mutualité Agricole

- 28 - Distribution de Brioches aux Anciens

### NOVEMBRE :

- 11 Dépôt d'une gerbe au Monument André Taboulet, 40<sup>ème</sup> Anniversaire.

- Dépôt d'une gerbe au Monument aux Morts

- Dépôt d'une gerbe au Cimetière et à la Tombe de M. André Taboulet par les Anciens Combattants

- Repas organisé par les Anciens Combattants

- Le P.O.S. est adopté par le Conseil Municipal

## DIVERS

Savez-vous qu'il existe une ASSOCIATION des VEUVES de la VIE CIVILE ?

- Quel est son rôle ?

- Au service de TOUTES, sans exception, et en particulier au service des veuves les plus récentes, et des plus jeunes.

elle accueille

conseille dans les démarches à entreprendre

œuvre pour faire avancer la législation, grâce au travail dans les Commissions Nationales au Parlement et au Sénat,

lutte contre la solitude des plus isolées, grâce à l'amitié de toutes :

- Il faut avoir été confronté à l'épreuve pour la comprendre.

Si vous avez eu, ou si vous connaissez dans votre entourage un deuil récent, demandez les «FEUILLETS DEMARCHES» qui devraient être distribués à chaque déclaration de décès.

Nous les tenons à la disposition de chaque Mairie, en écrivant au secrétariat : 24 rue du colonel Picot, à MELUN.

tél. soit le 452.07.34 MM<sup>me</sup> PETER  
tél. soit le 063.51.03 M<sup>me</sup> LARUE  
tél. soit le 437.17.58 M<sup>me</sup> BURON

## NOS JOIES

### NAISSANCES

- Le 9 Septembre 1984 - Salaha MAHMOUDI
- Le 20 Septembre - Arianne BOT
- Le 7 Octobre - Mylène SOUVERAIN
- Le 29 Octobre - David BILLARD

## NOS PEINES

### DECES

- Le 9 Octobre - M<sup>me</sup> FOX Nelly- Veuve PLIQUES - DESSONNES
- le 18 Décembre - Michèle PHILADELPHIE, (26 ans)

ERRATUM : «Le Valençois n° 4»

Le texte «Notre voyage en Normandie» est un compte-rendu élaboré collectivement par les élèves des CE 2, CM 1 et CM 2 de l'Ecole Publique de Valence.

## LES ENFANTS S'EXPRIMENT

### SI J'ETAIS

Si j'étais un nuage  
Je survolerais les villages,  
J'observerais les ravages  
Et je guiderais les rois mages.

Sylvie MACÉ

Si j'étais un ballon,  
Je m'envolerais de mon bâton  
Je pourrais survoler les moutons  
Et je parlerais d'un joli ton.

Caroline PARÉ

Si j'étais un hérisson,  
Je piquerais tous les garçons,  
J'entrerais dans les maisons,  
Et je porterais un bonnet à pompon.

Carine VERMANDÉ

Si j'étais une petite fille  
Je jouerais aux quilles  
Je jouerais aux billes  
Devant la grille  
De Madame Espadrille.

Thomas BLIN

### MICHÈLE

Tu es partie, Michèle, tu as quitté ceux qui t'aimaient dans des circonstances dramatiques.

Mais, je garde en moi le souvenir de ta générosité et de tes qualités de cœur, privilège qui n'est pas donné à tout le monde.

Jésus a dit : "le ciel et la terre passeront, mais mes paroles ne passeront pas".

Dans l'évangile il est écrit : "Bienheureux les cœurs purs parce qu'il verront Dieu";

et j'y crois.

Nicole FERDJI

## VALENCE-EN-BRIE

### Nelly Fox... le destin d'une femme hors du commun

La commune de Valence-en-Brie a eu le privilège, au cours de son histoire récente, d'accueillir bon nombre d'anciens pensionnaires de la Comédie-Française. Les plaques des rues de la commune en gardent d'ailleurs la mémoire.

Parmi ces illustres comédiens du « Français », Marcel Plicque, décédé en 1960, dont l'épouse, Mme Nelly Plicque d'Essonne, née Nelly Fox, continuait de vivre une retraite heureuse dans la commune. Touchée par un mal inexorable qui avait provoqué son hospitalisation en mars dernier, Mme Nelly Fox est décédée le 9 octobre, dans sa 98<sup>e</sup> année.

D'origine britannique, née à Londres le 2 avril 1887, Nelly Fox milita très tôt au sein du Labour Party (parti travailliste) et se fit remarquer dans les premiers combats des suffragettes en s'enchaînant aux grilles du Parlement pour revendiquer le droit de voter aux femmes.

Puis, durant toute la guerre de 1914, elle servit dans les hôpitaux militaires du front, comme infirmière volontaire de la Croix-Rouge... ce qui lui valut d'ailleurs la médaille d'honneur des épidémies, la médaille d'honneur du ministère de la Guerre et la croix du combattant de la Grande Guerre.

En 1929, elle épousait un jeune

premier du Théâtre-Français, M. Plicque d'Essonne, qui devint ensuite doyen de la Comédie-Française.

En résidence depuis les années 30 à Valence-en-Brie, où les comédiens sont fréquemment reçus, en particulier Mary Bell, elle est assignée à résidence durant la deuxième guerre mondiale à Mougins, puis elle s'installe d'une manière définitive à Valence-en-Brie, en 1946, lors de la retraite de son mari, qui y décède en 1960.

Doyenne de la commune, érudite, elle possède une parfaite connaissance des œuvres de Shakespeare, de Molière, de Marivaux, qu'elle récite avec un inénarrable accent londonien.

Elle connaît toutes les œuvres de Marcel Proust et, par ailleurs, a conservé une mémoire extraordinaire sur tous les événements de l'ère victorienne et la Belle Époque.

D'un autoritarisme folklorique (on la surnomme « La Colonnelle »), Nelly Fox demeure valide, jeune d'esprit et toujours un peu espiègle, jusqu'à son décès à l'hôpital de Montereau, le 8 octobre.

L'inhumation au cimetière de Valence-en-Brie a eu lieu le vendredi 12 octobre.

## LE CHATELET

en Brie

### Valence-en-Brie : un bal pour les classes de neige...

Afin de permettre aux enfants des classes primaires de partir début 1985 en classes de neige avec la Focel, la municipalité s'est faite organisatrice d'une soirée dansante, salle polyvalente.

C'était la première fois que le conseil municipal organisait une telle manifestation, et les élus, en choisissant l'orchestre de Bertrand Hembert, ont

vraiment fait un excellent choix, tellement les musiciens ont bien su animer cette soirée.

Parmi les nombreux danseurs venus passer un bon moment de détente, il y avait, bien sûr, Mme le maire, Anne-Marie Redon, ses conseillers ainsi que Mme Martine Noël, conseillère générale du canton, et M. Pierre Le Guen, président de l'amicale des maires.



### Valence : veuve d'un doyen de la Comédie-Française Nelly Fox n'est plus

Nelly Fox, personnalité notable et bien connue de Valence-en-Brie, vient de décéder à quatre-vingt-dix-huit ans à Montereau. Née à Londres, elle fut très tôt une militante au Labour Party et s'était fait remarquer comme suffragette enchaînée à dix-huit ans aux grilles du Parlement pour revendiquer le droit de vote des femmes.

Infirmière volontaire de la Croix-Rouge française durant toute la guerre 1914-1918 dans les hôpitaux militaires du front, elle servit, et reçut à ce titre la médaille d'honneur des épidémies, la médaille d'honneur agent du ministère de la Guerre, récompensant les belles actions, et la croix du combattant de la Grande Guerre.

Elle épousa en 1929 Plicque d'Essonne, jeune premier du Théâtre Français, premier prix du Conservatoire, qui devint par la suite doyen de la Comédie-Française (1877-1960).

Elle avait une résidence depuis les années soixante-dix à Valence-en-Brie, où elle reçut toujours très ami-

calement les comédiens, en particulier Mary Bell.

Assignée à résidence durant la Seconde Guerre mondiale à Mougins, elle s'installa d'une manière définitive à Valence-en-Brie en 1946, lors de la retraite de son mari qui y décéda en 1960. Doyenne de la commune, érudite, possédant une parfaite connaissance des œuvres de Shakespeare, de Molière, de Marivaux, elle conserva une mémoire extraordinaire sur tous les événements de l'ère victorienne et la Belle Époque.

Ses obsèques ont été célébrées vendredi à 15 heures à l'église de Valence-en-Brie, suivies de l'inhumation au cimetière de cette même localité.

## EVENEMENTS 1984

### AU TRAVERS DE LA

## PRESSE

### VALENCE-EN-BRIE

### Une soirée pour aider la classe de neige



La municipalité de Valence a, pour la première fois, organisé un bal au bénéfice des enfants des classes primaires. Il s'agissait, en fait, de favoriser la création d'une classe de neige.

Les habitants sont venus très nombreux à cette soirée. On remarquait également, parmi les présents : Martine Noël, conseillère générale, M. Le Guen, président de l'Amicale des maires, et Mme Redon, maire.

L'orchestre seine-et-marnais Hembert a su créer l'ambiance en variant les danses de façon fort harmonieuse.

## Les lauréats des maisons fleuries récompensés à Valence-en-Brie



A Valence-en-Brie, la municipalité a récompensé, au cours d'une sympathique cérémonie du conseil à la mairie, les habitants qui ont participé au concours des Maisons fleuries, organisé pour la première fois par la commune, mais en fait il était animé auparavant par le comité des fêtes. Mme Anne-Marie Redon, maire, entourée de ses adjoints et conseillers, a félicité les vingt-huit lauréats 1984 et leur a remis à chacun une plante verte. Bravo donc à tous. Il faut souligner l'effort de chacun et notamment des premiers prix : Mmes Bulot, Joson, Billard et Verlot. Mme le Maire a souhaité pour

le concours 1985 encore plus de participants et que Valence devienne une commune bien

fleurie. N'est-ce pas le début d'un mieux-vivre que de fleurir sa demeure !

**DITES LE AVEC DES FLEURS**

**VALENCE-EN-BRIE**

## Les prix du concours des maisons fleuries



Le concours des maisons fleuries a été organisé pour la première fois, cette année, par la municipalité. Les années précédentes, c'était le comité des fêtes qui prenait cette initiative. Les résultats ont été énoncés dimanche matin à la salle des fêtes, sous la présidence de Mme Redon, maire, et

en présence des membres du Conseil municipal. Mmes Bulot, Joson, Billard et Verlot arrivent en tête. Chaque participant (ils étaient un trentaine) a reçu une superbe plante verte avant de boire le verre de l'amitié et de se souhaiter bonne chance pour le prochain concours...

## Cérémonie du Souvenir



La commémoration du 11 novembre s'est déroulée sous le double souvenir de la guerre 14-18 et d'un héros de la Résistance de la commune.

La cérémonie a été l'occasion de rendre hommage à M. André Taboulet, dont le 40<sup>e</sup> anniversaire de sa mort était célébré. M. Taboulet,

maçon à Valence, a été torturé par la gestapo de Fontainebleau en 1944. Son corps a été retrouvé transpercé par des baïonnettes, dans la commune. Un monument a été élevé à cet endroit. La municipalité et les membres de sa famille y ont déposé une gerbe avant de se rendre au monument aux Morts.

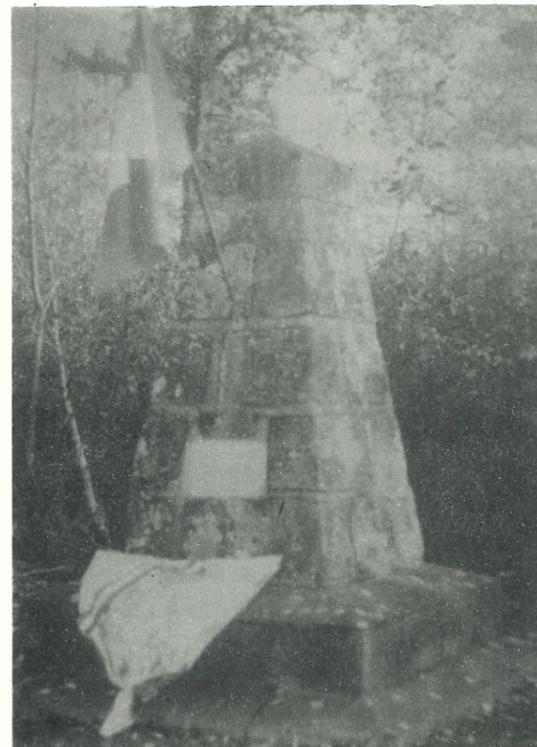
Là, Mme Redon et M. le Président des anciens combattants ont rappelé ces « années terribles », et combien notre civilisation était attachée aux « valeurs de liberté et de justice »...

Un repas des anciens combattants était prévu après la cérémonie.

## HOMMAGE PARTICULIER

### A ANDRE TABOULET POUR LE 40<sup>e</sup>

### ANNIVERSAIRE DE SA MORT



Valence en Brie n'a pas été en reste pendant l'occupation et a eu son maquis à base de réfractaires au S.T.O.

Dépendant du groupe de Montereau, dès Septembre 1942, M. André Taboulet, artisan-maçon avec ses 2 fils Raymond et Marcel sont isolés. Marcel 20 ans, convoqué par l'organisation T.O.D.T. quitte Valence mais se cache dans les bois d'Echou où son frère Raymond l'aide à monter une baraque. Personne à Valence ne soupçonne leur existence. En Mai 1944, ils sont 5 ; en Juin 17, en Juillet 29...

M. Langlois qui habitait Bois le Roi effectuait chaque lundi, une liaison avec le maquis de Valence, il remettait les fausses cartes d'identité et les ordres de sabotage à effectuer (coupure de la ligne téléphonique à longue distance, entre Melun et Montereau), sabotages répétés sur la ligne P.L.M-Montereau-Moret, patrouilles de nuit, etc...

Dans la nuit du 11 au 12 Juillet à 3 heures du matin, le tortionnaire Korf met en place l'encercllement de Valence, des soldats frappent à la porte du domicile de M. Taboulet, qui ne répond pas aux sommations, afin de donner à son fils le temps de s'enfuir par le jardin ; à coups de baïonnettes, les volets et la porte volent en éclats, ce qui permet à Marcel Taboulet d'aller prévenir son frère Raymond et de foncer donner l'alerte aux hommes du maquis. Marcel Taboulet est emmené à Fontainebleau, à la Gestapo. Interrogé, torturé, **il ne dira rien**, il a gagné du temps... Ramené vers 6 heures dans le bois d'Echou, à l'entrée, il est mis à mort à coups de baïonnettes, les membres brisés, il est achevé par des rafales de mitraillettes au visage ; il ne sera découvert que 2 jours après''.

Ce passage est extrait du livre : *le réseau "Jean-Marie" au combat* du Capitaine Colson. M. André Taboulet a, par son courage jusqu'à la mort, sauvé les réfractaires de la capture. M. Taboulet, comme nombre de ses semblables, paya de sa vie, au prix de terribles souffrances, pour que la France retrouve sa liberté.

Nous lui rendons hommage aujourd'hui en ce 40<sup>e</sup> anniversaire de sa mort.



## LES ENFANTS ETAIENT PRESENTS

## VALENCE DE MON ENFANCE

Valence, Valence de mon enfance  
Je garderai dans mon cœur,  
Valence, Valence de l'insouciance  
Tous ces instants de bonheur.  
Valence, Valence adolescence,  
Où j'ai tout appris par cœur.  
Il suffit de se faire des amis.  
Les beaux enfants de Valence en Brie  
De la ferme des Bordes ou de Bel Air,  
Les gars d'Echou ou de Pamfou,  
Les champs, les mares et les forêts,  
De la Courtille à Beaurepaire.  
Valence, Valence de ma jeunesse,  
Je reviendrai près de toi,  
Peut-être un jour dans la tristesse,  
Les amis ne seront plus là.  
Valence si tu grandis trop vite,  
On ne te reconnaîtra pas ;  
Fais chanter tes beaux champs de blé,  
Le temps de vivre et l'amitié,

Valence, toi qui sais protéger,  
Dis-nous que tu ne changeras pas  
Et que toujours sous nos pas  
Nous reverrons Valence comme ça.  
Je me souviens de la communale,  
Dans mon école, route nationale  
Et d'un garçon que j'aimais tant,  
Valence, Valence de mes 10 ans.  
Valence, Valence de mon enfance,  
Je garderai dans mon cœur  
Valence, Valence de l'insouciance  
Tous ces instants de bonheur,  
Valence, Valence adolescence,  
où j'ai tout appris par cœur.  
Tous mes voisins, tous mes copains,  
Du maître d'école au cantonnier,  
La bicyclette les jours sans fin  
Et les noisettes et les raisins  
Le soleil chaud de l'amitié  
Valence, mes plus belles années.

Annick JUSSAUME

## VŒUX DE MARTINE NOEL

Conseillère Générale de notre Canton



*Chères Habitantes, Chers Habitants,*

*C'est avec joie que je vous adresse, ainsi qu'à votre famille et à tous ceux qui vous sont chers, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de paix.*

*Je souhaite très sincèrement que, malgré les épreuves douloureuses que nous traversons tous un jour ou l'autre, nos visages gardent toujours le sourire. Ce sourire que tous les enfants du monde cherchent à lire chez les adultes, car il est un témoignage d'amour, d'espoir et de vie.*

*Plus que jamais et au-delà de la différence de nos idéaux, nos coeurs et nos esprits doivent bannir la violence et la haine. Cette violence qui, à l'échelle du monde, donne naissance à des guerres encore trop présentes partout.*

*Nous nous devons d'offrir à nos enfants et à tous ceux du monde une terre de paix et de liberté.*

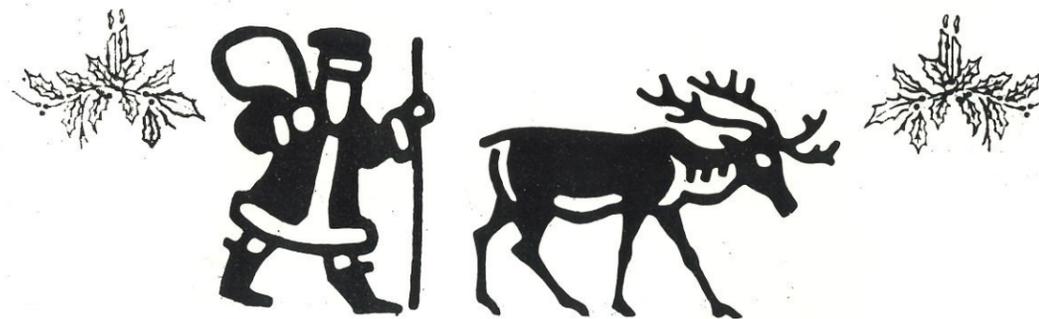
*Là où nous sommes, nous avons chacun notre part de responsabilité dans cette construction.*

*En ce qui me concerne, conformément aux engagements que j'avais pris auprès de vous tous, en mars 1979, j'ai veillé à maintenir l'unité de notre canton. C'est avec la même énergie qu'au cours de cette nouvelle année j'aurai à coeur de préserver cette unité.*

*Par ailleurs, soyez assurés de mon sincère dévouement et sachez que je suis à votre entière disposition ainsi qu'à celle de votre Conseil Municipal et de votre Maire.*

*Martine Noël*

Martine NOEL



ANNE-MARIE REDON-MICHAUD, MAIRE

ET TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

VOUS PRÉSENTENT

LEURS MEILLEURS VŒUX

POUR 1985

" FLOREAL "

G. PETIT



11, Rue des Chapeliers  
77130 MONTEREAU

Téléphone 432.06.34

CORBEILLES  
COURONNES

Toutes  
Décorations Florales

R. C. Montereau A 308 093 954

Paul FALET

BOULANGERIE

PÂTISSERIE

Fabrication Maison

R. C. EN COURS

431 81-48

VALENCE EN BRIE

SPECIALITES ORIENTALES

L' ESCARGOT DE BOURGOGNE

19, PLACE DU COLONEL FABIEN  
77130 MONTEREAU  
TÉL.: 432 04-73



1, Route de Bransles  
77620 ÉGREVILLE

Tél. 429-57-63

MARCHE : CORREY - Mardi, Vendredi, Dimanche  
ESOUVRE - Jeudi, Dimanche  
NISORANGE - Mercredi, Samedi  
MONTEREAU - Samedi

R. C. 62 A 154 - Jura 782 344 000 0034

**Bracq**  
OPTICIENS

Opticiens spécialistes diplômés  
acoustique et lentilles cornéennes

29, rue Jean-Jaurès, 77130 MONTEREAU - Tél. 432.07.13  
R. C. Joinville A 601 019 086 - Code APE 6444

Couverture  
Plomberie  
Chauffage

**André BOUCHER**

Spécialiste Toiture de Style



26, BOULEVARD ETIENNE-HARDY  
77610 FONTENAY-TRESIGNY

Tél. (6) 425.97.71

BOUCHERIE PARISIENNE

TRIPERIE-VOLAILLES

ETS

**BERNARD**

4, RUE COUVERTE  
77130 MONTEREAU  
TÉL.: 432 01-80

**CHASSE**

COUTELLERIE - CADEAUX  
MACHINES A COUDRE

Armurier professionnel  
Spécialiste du fusil sur mesure



**Maison BERGERON**

39, rue J.-Jaurès - 77130 MONTEREAU  
Tél. : 432-03-65 - C. C. P. Paris 6.043-34

ESSAI GRATUIT DE TOUS FUSILS NEUFS

RÉDUCTION SPÉCIALE SUR PRÉSENTATION  
DE CE COUPON

**Maison BERGERON**

ARMURIER PROFESSIONNEL

39, rue Jean-Jaurès, 77130 MONTEREAU - Tél. 432-03-65



Menuiserie - Agencement - Installation

### HADROT Michel

8, rue H. Gelin  
77830 VALENCE EN BRIE  
Tél. (6) 431.83.11

SPÉCIALISTE COUPE  
SOINS DU CHEVEU

### SALON CHRISTINE BERNARD

2, RUE DE L'YONNE 77130 MONTEREAU  
TÉL. 432 11-58

Tous Transports  
Déménagements à la carte

### BILLARD Rémy

9, rue du Presbytère  
77830 VALENCE EN BRIE  
Tél. (6) 431.81.11  
Tél. (6) 431.80.49

### "SPAR"

épicerie-fruits-légumes-butagaz  
ouvert tous les jours sauf le lundi  
livraison à domicile  
Place de l'Eglise Valence en Brie  
TÉL.: 431-83-62

### TORRÉFACTION DE CAFÉS

### M. DAVID

Tél. 432.04.27  
1, Place du Colonel-Fabien  
77130 MONTEREAU

B. LARTAUD  
77830 VALENCE EN BRIE  
TÉL. 431 81.02



### PEUGEOT - TALBOT - MATRA

MECANIQUE AUTOMOBILE  
REGLAGE ELECTRONIQUE  
MISE AU POINT  
ANTI-POLLUTION  
FERMÉ LE DIMANCHE

### COPRAGIM

FRANÇOIS BAPT



CONSEIL  
IMMOBILIER

13, place  
du Marché au Blé  
77130  
MONTEREAU  
432.70.42

DÉCOLLETAGE MÉCANO SOUDURE  
MÉCANIQUE GÉNÉRALE  
RECTIFICATION

### E<sup>TS</sup> LOUIS VIVIAND M<sup>ME</sup> H. CAVACIUTI

30, RUE EDMOND BRANLY 93100 MONTREUIL  
TÉL. 287 22-80 & 859 96-38

BOUCHERIE - CHARCUTERIE  
TRIPERIE - VOLAILLES

### Guy SKIRKA

13, rue André Taboulet  
77830 VALENCE EN BRIE  
Tél. (6) 431.81.14

Tournées assurées dans les communes suivantes :  
Le Mercredi et Samedi : Forges - Gardeloup - Le  
Buisson - Laval-en-Brie  
Le Vendredi matin : Pamfou



Martial Coiffure  
" La Coiffure c'est la Coupe "

Centre Commercial des Fougères 77210 AVON  
27, Avenue Général de Gaulle Tél. 072.01.45  
Ouvert du Mardi au Samedi de 8 h. 30 à 12 h. et de 14 h. à 19 h.  
Nocturne le Vendredi Parking gratuit et assuré. R. M. Montereau 30248671772  
SIRET 302486717001

### TOUT POUR LA PÊCHE

NATURALISATION  
AQUARIOPHILIE



### Michel PIOUS

6, rue Danielle Casanova  
77130 MONTEREAU

Tél. : 432.08.77

R. C. 75 A 196

GRUPE D'ASSURANCES  
MUTUELLES DE FRANCE



ASSURANCES  
SAVIER

TEL. 432-07-04

3, rue de la Poterne  
77130 MONTEREAU

Incendie  
Multirisques  
Automobile  
Risques divers  
Vie - Retraite  
Maladie

REPAS - LUNCH - BANQUET  
BUFFET CAMPAGNARD

MARIAGES - BAPTÊMES - COMMUNIONS

CHARCUTERIE DU MARCHÉ  
J.-P. SARRAZIN  
TRAITEUR

1, Place au Blé 77130 MONTEREAU  
Téléphone : 432-03-40

### OUTILS WOLF - ALIMENTS DUQUESNE - PURINA

GRAINES POTAGÈRES ET FOURRAGÈRES - LÉGUMES SECS

DEPOSITAIRE  
VILMORIN

### C. JAOUEN

43, Rue Jean-Jaurès  
77130 MONTEREAU  
Téléphone : 432-00-69

R.C. Montereau 55 A 25

C.C.P. Paris 2090-55

SPÉCIALITÉS  
AU CHARBON DE BOIS

RESTAURANT

### La Musardièrre

Place de l'Eglise  
36, rue Taboulet  
77830 VALENCE-EN-BRIE  
(ENTRE MELUN ET MONTEREAU)

Déjeûners-Dîners  
Repas d'Affaires

431.81.08

### CARS LEPAPE

Seine & Yonne Voyages  
60, Rue J. Jaurès  
77130 MONTEREAU  
Excursions  
Billets AIR - MER - FER

FOURNITURES POUR COLLECTIVITÉS  
ADMINISTRATIONS - ARMÉES  
HOPITAUX - INDUSTRIES

Ets ANGELIER

DISTRIBUTEUR



**Henkel**

4, Rue Jean-Jaurès  
Téléphone 432.09.19

77130 MONTEREAU  
C.C.P. Paris 14.775.33

R. C. Montereau A 906 542 378

PEINTURE - VITRERIE  
REVÊTEMENTS DE SOLS

BEAUX ARTS

Etablissements STUTZ

5, Place du Colonel-Fabien  
77130 MONTEREAU  
Téléphone : 432-04-34

R.C. Montereau 58 B 94



**LE CRÉDIT AGRICOLE  
EN SEINE-ET-MARNE**

*Plus de 100 points de vente*

Agences à Montereau  
et Montereau-Surville

**LE BON SENS  
PRÈS DE CHEZ VOUS**

**VAISSETTES CHARLES**

**FRUITS, LEGUMES, PRIMEURS**

MARCHÉS. MARDI: FONTAINEBLEAU  
VENDREDI:

SAMEDI: MONTEREAU PLACE AU BLÉ  
DIMANCHE: SURVILLE PLACE

**DECOUVREZ LA NATURE A  
CHEVAL**

Enfants, Adultes, l'Équitation est à votre portée  
à quelques Kms de Valence en Brie

A Montigny Lencoup, Monique vous accueillera  
dans sa ferme équestre pour vous faire décou-  
-vrir et aimer le cheval

MANÈGE - REPRISES - RANDONNÉES  
PENSIONS DE CHEVAUX



EUR - EQUUS

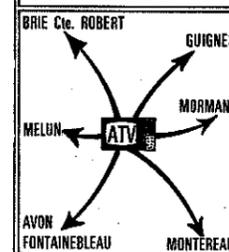
Ferme de la Belle Epine  
77520 MONTIGNY LENCOURP

Tél. 431 76-29

**SMART**  
**M**  
**A**  
**R**  
**T**  
**habillement**  
HOMMES - FEMMES  
~~~~~ ENFANTS ~~~~~  
Angle : 1, rue des Chapeliers  
et 22-24, rue Jean-Jaurès  
77130 MONTEREAU - Tél. 432-10-08

**DÉPANNAGE TÉLÉVISION** Pose d'Antennes

TARIF UNIQUE  
DU DÉPLACEMENT  
SUR CE SECTEUR



Toutes Marques NB et Couleur  
INTERVENTION RAPIDE, prêt  
d'un TV en cas d'immobilisation prolongée

VENTE TV - HI-FI

**ATV**

ASSISTANCE TÉLÉVISION  
**Tél. 068.12.12**

R.M. 322 716 903 RM 772

77115 SIVRY-COURTRY

R.M. 322 716 911 RM 772

VOUS AIMEZ LA VIE !

BUVEZ DU BORDEAUX

Bordeaux supérieurs Côtes de CASTILLON

Bordeaux Clairnet

Chateau Moulin Rouge

ST EMILION Grands Crus

Chateau Prince Noir

Chateau St Laurent

Jean-Claude BASSILIEAUX

33350 ST MAGNE DE CASTILLON

Tél. (16-57) 40.06.71

**TRANSPORTS JACQUET**

13, rue Octave Rousseau  
77830 VALENCE EN BRIE

**Tél. (6) 431.82.91**

# FAÇON-EXPRESS

## BEAU GESTE

De Monsieur Jacques PEUTAT, Imprimeur à Montereau, de l'Imprimerie FAÇON-EXPRESS qui nous offre gracieusement ce cinquième numéro du VALENÇOIS, ainsi qu'une insertion publicitaire gratuite à tous nos amis annonceurs qui nous ont aidé depuis le début du VALENÇOIS. Merci, un grand merci... Il faut le dire.

FAÇON-EXPRESS — 18, Rue Léo-Lagrange, 77130 MONTEREAU — 432.61.70

## GALVAING JEAN-JACQUES

## ENTREPRISE

CONSTRUCTIONS ET OUVRAGES EN BOIS DU BATIMENT  
24, Avenue de FONTAINEBLEAU BP 9  
77760 LA CHAPELLE LA REINE  
Tél.: 424 33-16

CAFÉ - TABAC - P.M.U.

## Le Seine-et-Marne

M. et Mme BÉNÉZET

28, Rue Jean-Jaurès 77130 MONTEREAU

Téléphone (6) 432.01.58

RCS Montereau A 326 377 496

## MONTEREAU PRESSING

16, RUE JEAN JAURÈS

77130 MONTEREAU

TÉL.: 432 07-73

## CHEZ JO

BRASSERIE - TABAC DE LA GARE

21200 BEAUNE

Peinture · Vitrierie · Papiers Peints

Décoration · Revêtement Sol

## PION Germain

☎ 423.87.29

20, rue Grande

77850 HERICY

RM 784947681 RM 772

HUITRES  
ESCARGOTS

CREVETTES

HOMARD  
LANGOUSTES

POISSONNERIE

## JEAN GARNIER

5, RUE DU CALVAIRE 77130 MONTEREAU

TÉL. 432 10-39

## Auberge des Houes

C. BERONIE, CHEF DE CUISINE

SA TERRASSE · SES SPÉCIALITÉS

SALON PARTICULIER POUR REPAS D'AFFAIRES

PARKING OMBRAGÉ CERTAIN

22, RUE DES ARCHES - 77130 MONTEREAU

R.C. Montereau A 906640578 Tél. : 432 05 34

Fermé Dimanche soir et Lundi

## L'OUVERTURE DE LA CHASSE

## CHEZ GUY MEDINAT

ARMURERIE - MACHINES A COUDRE  
CADEAUX - COUTELLERIE ET ORFÈVRE  
COUPES - CHALLENGES - MÉDAILLES

FACE A L'ÉGLISE  
77130 MONTEREAU  
TÉL.: 432 00-96

# Les cinémas de **FONTAINEBLEAU** vous proposent

## **ERMITAGE**

Tél. : Bureau 422.72.51  
Répondeur 422.28.32

6, rue Grande

## **SELECT**

Tél. : 422.28.18

Place Napoléon Bonaparte

## **FORUM**

33 rue d'Avon

Tél. : 422.33.62



**Quand on aime la vie...  
On va au cinéma!**